

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° CE2079

présenté par

M. Moreau, rapporteur

à l'amendement n° CE|1394 de Mme de Lavergne

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« ou »

les mots :

« , notamment en cas ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'aléa relatif à la calamité agricole est compris dans les cas de force majeure, il convient de le préciser.